

# Assurance mutuelle pour les Bussacais !!!

Publié le 21/11/2015 par Y.S.



Hubert Leroy en mairie avec les élus. © Y. SEURIN

L'opération " ma commune ma santé " existe depuis plus d'un an, elle est pilotée par Actiom (actions de mutualisation). Le principe est simple. Au 1er janvier 2016, tous les salariés devront avoir une mutuelle via leur entreprise. Mais bien des Français vont rester non protégés: salariés en CDD, intérimaires, artisans, agriculteurs, retraités, chômeurs, commerçants... Trop de personnes n'ont aucune couverture rappelle le maire Lise Mattiazzo mardi 27 octobre en mairie! L'association Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom), a eu l'idée de négocier auprès de mutuelles, pour obtenir des tarifs très intéressants. Trois d'entre elles ont été retenues. Elles seront accessibles à tous, sans questionnaire de santé, sans limite d'âge et personnalisable », expliquait Hubert Leroy, le référent local d'Actiom. Depuis ce mois d'octobre 2015, un nouveau dispositif, signé entre la commune et l'association Actiom, permet aux administrés de bénéficier d'une complémentaire santé à prix réduit.

La commune est la première de la Haute Saintonge à opter pour cette offre.

À présent, vous pouvez vous rendre en mairie, pour retirer un dossier, demander les coordonnées du référent d' Actiom ou téléphoner au 05 46 04 38 20 ou visionner le site officiel de Bussac-Forêt via internet.